



Intervention FO ESR lors de la manifestation pour l'abandon de la LPR du 13 octobre

Aujourd'hui nous sommes à nouveau rassemblés à l'appel de nombreuses organisations de personnels et d'étudiants pour exiger l'abandon du projet de loi de programmation de la recherche (LPR).

Ce gouvernement s'obstine à vouloir faire passer cette loi destructrice, qui détruit la liberté de recherche, qui institutionnalise la précarité par la contractualisation généralisée et qui détruit les statuts des personnels.

Ce gouvernement s'attaque à tous nos droits, à tous nos services publics. Il prétend combattre le Covid, pourtant il continue de fermer des lits d'hôpitaux, il y a moins de lits, moins de personnels aujourd'hui qu'avant le début de l'épidémie de Covid ! Les respirateurs commandés fin mars sont en réalité des respirateurs d'urgence. Il manque de tout, de personnel, de lits, de gants, de matériel de réanimation. S'il y a des risques de manque de lits de réanimation, c'est le gouvernement qui en est responsable. Partout, dans les hôpitaux, c'est la colère, les préavis de grève se multiplient !

Dans l'enseignement supérieur et la recherche, c'est pareil. Plutôt que de fournir les moyens humains et matériels le gouvernement préfère restreindre les capacités d'accueil des universités. Il manque de locaux, de locaux aux normes, notamment avec des aérations, il manque de personnel. La réponse du gouvernement à la crise, c'est de renvoyer les étudiants chez eux, de les priver d'un véritable enseignement, c'est à dire un enseignement en présentiel.

Le ministère accompagne le projet de loi LPR par un protocole d'accord sur les rémunérations et les carrières. Il s'agit en grande partie de primes modulables. Le ministère a annoncé vendredi dans la soirée qu'une majorité syndicale signerait cet accord.

En effet, hier, lundi 12 octobre, le SNPTES, le SGEN-CFDT et l'UNSA ont signé le protocole d'accord et grâce aux accords de Bercy, c'est un accord valide. Par ailleurs le ministère a prolongé le délai de réponse jusqu'au 19 octobre, pour que d'autres syndicats puissent éventuellement signer aussi l'accord.

Pour sa part FO ESR a déjà répondu, FO ESR n'a pas signé cet accord, il a accompagné sa réponse d'un document d'analyse du protocole d'accord¹.

Pour conclure :

Retrait du protocole d'accord, abandon de la LPR !

Attribution de nouveaux locaux, création massive de postes de titulaires !

1 <http://foesr.fr/foesr/communiqués/links/2020-10-09-protocole-accord-LPR.pdf>